



DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN) **Adjointe**, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme Colette ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Odile MARTY-MOTHEs est nommée secrétaire de séance.  
M. Selam ne prend pas part au vote.

**12 - 25-02-2010**

#### **MAISON DES ASSOCIATIONS – ADAPTATION DU PROGRAMME**

**Vu** la délibération du conseil municipale n° 11 en date du 29 janvier 2009 portant création de la Maison de la Solidarité

**Vu** la délibération du conseil municipale n°9 en date du 23 avril 2009 portant approbation du plan de financement

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de donner une vocation complémentaire, axée sur l'emploi et la formation, au projet de Maison des Associations, sans en modifier le coût prévisionnel,  
Intervention des conseillers municipaux :

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 29 VOIX POUR ET 1 CONTRE ( M. ROQUEFORT)**

**DECIDE** d'adapter sensiblement le programme portant sur la création d'une Maison des Associations, en y rajoutant les espaces nécessaires aux activités liées à l'emploi et à la formation, portée par l'association MAJ (Moissac Animation Jeunes) et à la création d'un visio-guichet, en diminuant les espaces dédiés à l'épicerie sociale.



Pour copie conforme  
Moissac le 8 Mars 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

